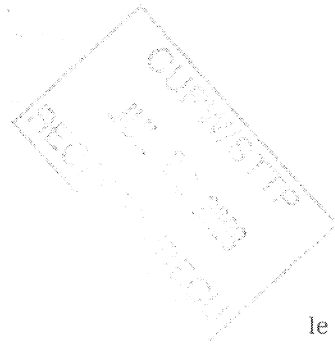


**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME DU LAUS**

66, rue Principale, C.P. 10
Notre-Dame du Laus (Québec)
J0X 2M0

Tél. (819) 767-2247
Télec. (819) 767-3102



le 23 juillet 2008

*Syndicat des travailleuses et travailleurs des postes
Monsieur Denis Lemelin, président
377, rue Bank
Ottawa, Ontario
K2P 1Y3*

Sujet : Maintien du service postal
public et universel

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus copie de
notre résolution no : 176-07-2008
en date du : 08 juillet 2008

Accusons réception de votre communi-
cation en date du : _____

Les documents ci-joints sont pour
votre information :

Elle a été soumise à :

Veuillez trouver ci-inclus les
documents suivants à savoir :

Elle sera soumise à la prochaine
réunion du conseil qui sera tenu le :

MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME DU LAUS

Stéphanie Gagné

Le 08 juillet 2008

Procès-verbal Copie de résolution

Notre-Dame-du-Laus
(Nom de la municipalité)

À une séance ordinaire , extraordinaire , ajournée ,

tenue le 08 juillet 2008 et à laquelle sont présents son honneur

le maire Ken Ménard

et les conseillers suivants :

Joanne St-Louis

Sylvie St-Louis
Stéphane Roy
Gabrielle Daoust

formant quorum sous la présidence de M. le maire Ken Ménard

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Gabrielle Daoust et unanimement résolu d'informer la Société canadienne des postes que nous nous opposons à la déréglementation et demandons à ce que des consultations publiques soient tenues dans le cadre de l'examen stratégique.

Vraie copie extraite du livre des délibérations sous le numéro 176-07-2008, ce vingt-deuxième jour de juillet deux mille huit.



Yves Larocque
Sec.-trés./dir. gén.